

La délinquance juvénile au Congo. De la sanction à la réinsertion sociale

Maixent Cyr ITOUA ONDET

*Enseignant à l'Université Marien Ngouabi,
Brazzaville – Congo.
itouaondet@mail.com*

Bellarmin Hygin ELENGA

*Enseignant à l'Université Marien Ngouabi,
Brazzaville -Congo.*

Jean Bruno BAYETTE

*Enseignant à l'Université Marien Ngouabi,
Brazzaville- Congo*

Résumé

La sanction et la réinsertion vont de pair quand on regarde sous l'angle pénitentiaire. Les deux nécessités sont indissociables, chacune contribue à hauteur du but de son objectif. Ces actions sont nécessaires et indispensables en ce sens que la réinsertion commence pendant la phase de la sanction. Autrement dit, la sanction est comme un départ et la réinsertion est la finalité du processus de la réalisation de cette sanction. Cet article est avant tout une remise en question des actions des politiques publiques et à la capacité des décideurs. Il est aussi une source de perspectives d'actions, mixée d'amélioration et d'innovation. Cependant pour son enracinement, cette dernière nécessite les interventions pluri-acteurs d'où qu'ils peuvent agir.

Mots clés : sanction, réinsertion, délinquance juvénile, rééducation, politiques publiques,

Abstract

Sanctions in rehabilitation go hand in hand when viewed from a correctional perspective. The two necessities are inseparable, each contributes according to its objective. These actions are necessary and essential, given that reintegration begins during the sanction phase. In other words, the sanction acts as a starting point, while reintegration represents the ultimate goal of the process of carrying out that sanction.

This article is first of a call to question the actions of public policies and the dynamism of the actors. It is an ounce of action perspectives mixed with

improvement and innovation. However, for it to take root, the latter requires multi-actor interventions wherever they can act.

Key words : sanction, reintegration, juvenile delinquency, re-education, public policies,

Introduction

La délinquance est une conduite caractérisée par des délits répétés, considérés surtout sous le phénomène social également pénal. Réalité validée avec la délinquance juvénile. Cette délinquance qui relate des manifestations violentes apparaît en bande. Les moyens d'action contre cette délinquance sont de plus en plus présents et différents en fonction des pays. Contrairement à ce qu'annoncent les médias, cette délinquance juvénile n'est pas un phénomène de mode. L'hyper violence de la jeunesse est un phénomène réel et préoccupant à long terme qui nécessite la mise en place de plusieurs actions afin de la juguler.

En effet, la question juvénile ne cesse de retenir l'attention de la population. Partant de la carence éducative, gain facile, pouvoir, promotion médiatique, atteintes à la vie, aux mécanismes de lutte allant de la sanction à la réinsertion sociale, objet de défaillances ; ce cocktail a pour corollaire le déchirement du tissu social. Le crime n'est plus aujourd'hui ce qu'il était, il n'est pas davantage ce que l'on croit.

L'image du criminel a par voie de conséquence évoluée. Elle n'est plus celle d'un être, nécessairement affligé d'antécédents exceptionnels, conditionné par son hérédité ou appartenant aux classes défavorables de la société. La criminalité est un fait social et les individus les plus divers peuvent être délinquants ou considérés comme tels. Dans ce contexte contemporain, la démarche de la criminologie apparaît résolument neuve. Elle vise à analyser suivant une méthode scientifique, c'est-à-dire objective et sociologique ainsi que la personnalité des auteurs de

crimes particulièrement graves. Elle vise également à l'amélioration des procédures de prévention et de contrôle de la délinquance, c'est-à-dire de la police et de la justice. T. Hobbes souligne aussi combien l'homme est capable, s'il n'y est pas limité, d'agresser son prochain, jusqu'à le tuer, particulièrement s'il en tire profit sans en être inquiété, mais aussi et simplement si l'occasion s'en offre avec l'impunité. A. Lacassagne lui-même en 1895, semblant revenir sur ses opinions précédentes déclare : « *La société a les criminels qu'elle mérite.* »

Durkheim souligne que la délinquance et le crime sont un décret social avant d'être une donnée objective. Car, poursuit-il, « *Il ne faut pas dire qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune.* » Le crime est aussi, pour certain nombre d'individus (ou de groupes) une activité normale. Par ailleurs, de plus en plus, émerge un groupe substantiel et inquiétant dont les membres sont déjà capables, dès la quinzième (15^{ème}) année, de s'adonner à une délinquance dirigée contre les personnes, celle-là nettement plus sérieuse, plus dangereuse que la précédente et elle se révèle aussi dans le phénomène "bébés-noirs". Cependant même si la réponse nécessite des solutions "nouvelles", il sied de rappeler que, la délinquance juvénile est un phénomène extrêmement ancien et la "massification " de cette forme de délinquance ne date pas d'aujourd'hui ; elle évolue quantitativement et qualitativement. Ainsi, cette nouvelle délinquance dirigée contre les personnes est aujourd'hui un sujet très préoccupant, car elle ne va pas à reculons et ne cesse d'augmenter. Les nouvelles figures de cette délinquance, observées en Afrique, se traduisent notamment par le phénomène "microbes " en Côte d'Ivoire, de "bébés-noirs " en République du Congo et des " Kulunas" en République démocratique du Congo, "teddy boys" en Angleterre, "tsotis" en Afrique du sud, "mambo boys" au

Japon..., “blousons noirs” en France. On observe une recrudescence spectaculaire de la délinquance juvénile. Ces phénomènes désignent des jeunes (enfants, adolescents) pour la plupart, usant de la violence en réunion et semant la terreur tant dans les quartiers populaires qu’en milieu scolaire.

« On ne peut pas nier que les comportements soient délinquants sous prétexte que leurs auteurs sont jeunes » déclarait Lionel Jospin (Auzuret, 2017). Car, si l’on juge que les actes sont déterminés par son trouble et que celui-ci est peu guérissable, l’écarter de la vie sociale, le punir sévèrement préserve la paix sociale. Si, au contraire la prison aggrave les troubles, favorise la récidive et que la majorité d’entre eux guérissent de leur délinquance avec l’âge, ce qui semble le cas, il est plus judicieux d’éviter la prison pour cette même paix sociale. Cependant, le vif intérêt porté à la délinquance juvénile tient au fait que les personnes d’âges mineurs demeurent, historiquement, de grands producteurs de crimes. Si les objectifs à atteindre sont avant tout opérationnels et exigent à ce titre des stratégies adaptées et, obligent également à réviser les politiques mises en place afin de rendre possible une coopération nécessaire, en ouvrant de nouvelles perspectives. Dans cette optique, nous avons été amenés à nous demander : face à la délinquance juvénile, les mécanismes mis en place sont-ils efficaces ?

Partant de la théorie selon laquelle, les décideurs politiques ne parviennent pas à mettre au point les moyens susceptibles d’éradiquer ce phénomène. Nous nous sommes permis de vérifier quelques curiosités : Quelles sont les failles liées aux actions politiques menées pendant et après l’incarcération ? Pourquoi n’existent-ils pas des actions de prévention contre ce phénomène ? Les populations, sont-elles impliquées dans cette lutte ? Qu’en est-il des collaborations Etat-société civile ?

La délinquance est une conduite caractérisée par des délits répétés, considérés surtout sous le phénomène social également pénal. Réalité visible avec le phénomène “bébés-noirs”, un soubassement de la délinquance juvénile et objet principal de notre étude ; cette délinquance qui relate des manifestations violentes apparaît en bande. Les moyens d’actions contre cette délinquance sont de plus en plus présents et différents en fonction des pays. Contrairement à ce qu’annoncent les médias, ce phénomène n’est pas un phénomène de mode. L’hyper violence de la jeunesse est un phénomène réel et préoccupant à long terme qui nécessite la mise en place de plusieurs actions afin de l’endiguer. Cependant, la réinsertion sociale ou le retour à la jouissance des droits sociaux est un processus qui passe par la mise en place d’un certain nombre d’interventions. Celles-ci ayant pour rôle d’aider les ex-délinquants à mieux s’intégrer dans la communauté après des actes de délinquance. Ce processus d’adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme n’est achevé que lorsque celle-ci participe à l’ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu’elle a développé un sentiment d’appartenance à leur égard » et le résultat est composé de quatre grandes dimensions : personnelle, sociale, judiciaire et politique ou morale.

Parlant de délinquance juvénile, il s’agit psychologiquement d’une structure mentale des délinquants. En science sociale, la délinquance juvénile concerne principalement les actes qui sont commis par des mineurs et qui sont définis et évalués comme déviants et asociaux d’après les normes juridiques ou sociales et qui sont généralement le résultat d’un apprentissage ». Selon le sociologue P. Méton, c’est un ensemble des délits et des crimes, commis en un lieu et en un temps donnés.

Que sait-on de la délinquance juvénile ?

Territorialité, valeurs de virilité, défis des institutions, tels sont les mots clés qui définissent les énergies des jeunes délinquants. Les jeunes placent souvent le sentiment d'injustice au-dessus des injustices qu'ils peuvent à leur tour causer. Leur intolérance à la frustration, leur présentisme, leur fréquente perte de contrôle émotionnel et l'idée de rejet provoquent des comportements d'opposition qui à leur tour risquent de causer de nouveaux rejets. C'est ainsi que naît la délinquance juvénile.

Résultats et Discussion

Selon Emile Durkheim, l'origine de la délinquance réside dans *l'anomie*, qu'il décrit comme la maladie d'une société privée de règles morales et juridiques conduisant à la désagrégation de la solidarité. Les changements de modèle de société, les crises économiques ou le bouleversement de la structure familiale seraient caractéristiques selon lui de ce phénomène d'anomie. La délinquance n'est pas un phénomène pathologique mais bien un phénomène normal, car il n'existe pas de sociétés dans lesquelles elle n'existe pas, qu'il s'agisse de sociétés archaïques, traditionnelles ou industrielles. Comme on peut le constater, ce phénomène prend naissance dans les milieux où règne la désorganisation sociale. Becker (1985)

« Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». Le déviant est celui auquel

cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette.».

Tout comportement délinquant implique donc nécessairement trois éléments : l'adoption d'un type de comportement, l'existence d'une norme qui le prohibe et une réaction sociale, aussi bien la condamnation pénale.

L'étude de la délinquance juvénile a été abordée sur deux plans : la personne du délinquant et la conduite du délinquant. Chacune de ces approches étant rattachée à des disciplines particulières : la première, qui choisit comme objet d'étude la personne du délinquant, caractérise les travaux en psychologie, et par extension, en psychoéducation et en service social ; la seconde, pour sa part, adopte comme focus la conduite du délinquant.

En effet, de nombreux auteurs, à l'instar de Blatier et Mailloux, ont abordé la délinquance en s'appuyant sur les causes psychiques des comportements des individus qui commettent les actes délinquants. Le comportement délinquant trouve donc son origine dans l'histoire de l'individu (sa trajectoire de vie) et dans l'environnement (la société et la situation). Deux questions se posent : comment une personne devient un délinquant ? Comment expliquer les comportements déviants ?

À ces deux questions, selon les tenants de cette approche, cinq (5) possibilités peuvent expliquer ce phénomène : la délinquance s'apprend par la fréquentation de personnes ayant des habitudes délictueuses. Les prédispositions individuelles à la délinquance. Le comportement criminel pourrait résulter d'action corrective contre une source de tension vécue par la personne. La rupture des liens sociaux. Enfin, le fait de s'engager et de maintenir des activités délictueuses dépend du développement de l'individu, en particulier durant l'enfance et l'adolescence.

Comme le souligne Cloutier « *La délinquance, ce n'est pas quelque chose que l'on a ou que l'on n'a pas, mais plutôt une réalité plus ou moins présente qui peut s'aggraver ou se résorber dans le temps sous l'influence des différents facteurs* ».

1. La typologie des causes

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la planification stratégique et la programmation opérationnelle de l'action contre la délinquance juvénile pour la période 2023-2026 a permis d'identifier les principales causes de la délinquance dans le contexte actuel. D'ailleurs, selon Schoonheydt et LeBlanc, les causes de ce phénomène sont multiples et peuvent être catégorisées en causes environnementales, socioéconomiques et culturelles et, en causes psychologiques.

1.1 Les facteurs environnementaux

L'influence de l'environnement trouve son sens dans la transformation comportementale des jeunes. « *On naît dans une famille avant de naître dans un quartier* ».

En effet, la violence elle est d'abord liée à une histoire individuelle, celle du délinquant et de ses parents et à l'incapacité psychologique qu'ont de nombreux jeunes de s'éloigner de leur famille. Au-delà de la présence physique, l'enfant se projette souvent sur une personne de son environnement et ses actions seront souvent celles de cette personne à qui il s'identifie. Concernant la dynamique familiale, Mucchielli souligne que les facteurs relationnels sont plus déterminants sur la délinquance des enfants que les facteurs structuraux. Le divorce des parents, le décès (surtout du pilier de la famille) peuvent aussi déséquilibrer, l'analphabétisme et la promiscuité influencent aussi négativement la santé de la

famille. Le regard dévalorisant des parents sur leurs enfants engendre un manque d'estime de soi et une insécurité affective, paralysant la volonté et activant les motivations des enfants à se conformer aux besoins de paraître et de se valoriser auprès des autres. « *Les jeunes délinquants sont plus souvent indisciplinés, agités, tricheurs ; ils sont souvent expulsés de la classe ou de l'école et ils font l'école buissonnière.* ». Face à l'intolérance du système éducatif, nombreux abandonnent les cours pour soit rejoindre leurs copains dans le quartier, soit restés au domicile familial où l'autorité parentale fait défaut.

« On n'est pas nés délinquants, parce qu'on n'a pas eu la chance d'aller loin à l'école et aussi d'être éduqué comme les autres enfants, plus personne ne veut de nous, donc on fait de notre vie ce que bon nous semble » (Solo, 2024).

Il y a lieu de préciser, ici, que l'école n'est pas à l'origine des inadaptations sociales des jeunes, mais que par son intolérance, elle les repousse et, en le faisant, elle devient souvent facteur important de renforcement de leurs troubles

1.2. Les facteurs socio-économiques et culturels

Tout d'abord, ce volet contribue fortement à ruiner les capacités de contrôle des parents, le cas le plus flagrant semble être celui où la situation psychologique des parents, particulièrement du père, est tellement dégradée par la situation sociale qu'elle rend leurs modes d'intervention inadéquats. Réduits à la pauvreté, certaines envies de la jeunesse sont considérées comme des caprices car souvent trouvant aucune satisfaction face à leurs attentes. Les enfants, victimes du contexte de vie dans lequel ils se développent, ont mis en évidence un type de réaction défensive, celui de combler leurs « besoins » : Le besoin de se valoriser et d'exister aux yeux des « autrui significatifs ». Or, l'envie de posséder de plus en plus que leurs amis, ils sont

enclins à manifester des actes de déviance. Réalité témoignée dans ces lignes : *« On voyait nos amis avec les jolis téléphones portables, de beaux habits, mais on ne pouvait pas avoir aussi, et donc on a décidé de prendre ça de force ou bien de chercher l'argent pour payer pour nous, c'est pourquoi on attaque les gens »*.

Selon les estimations de la Banque Mondiale, en République du Congo, la population congolaise est estimée à plus de 5,13 millions d'habitants dont près de 70% est constitué de jeunes. Le Congo est un pays à revenu intermédiaire inférieur, classé au 138^{ème} rang mondial sur 189 pays avec un IDH de 0,574 en 2019 contre 0,608 en 2018 et un revenu national brut par habitant relativement élevé estimé à 1705 US\$ en 2019 et 1732 US\$/an en 2020. 35% de sa population vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2016 contre 39,6% en 2011. Le chômage touche de plus en plus les jeunes de 15 à 24 ans, qui sont en général les primo-demandeurs d'emploi. Le taux de chômage dans cette tranche d'âge était estimé à 21,6% contre 6,7% pour les plus de 25 ans en 2019. Le taux de pauvreté est important, atteignant 52,5% en 2020, le pays s'est classé 149^e au monde sur l'indice de développement humain 2020, perdant 11 places.

Par ailleurs, les capacités techniques matérielles et financières insuffisantes des structures en charge de la lutte contre la délinquance juvénile (police, gendarmerie, mairies, communes, districts, chefs de quartier) ; la faible synergie d'action des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la délinquance juvénile ; la faible appropriation par les communautés des projets mis en œuvre, sont aussi des facteurs non négligeables. Ensuite, tandis que les préjugés ordinaires du temps présent se focalisent sur une prétendue révolution comportementale de la jeunesse, l'étude historique souligne au contraire la grande constance des déterminants psychosociaux des comportements

déviant. Elle invite en retour à interroger davantage, d'une part, l'évolution des formes et des supports d'expression de ces comportements, de l'autre, la gestion de ces comportements par la société globale. Sur le premier point, il est clair que la technologie fait évoluer en permanence ces formes, de même que la très grande diffusion des drogues en même temps que leur prohibition offrent de nouveaux supports de construction délinquante.

Autrefois, l'éducation se faisait par la parole, l'observation, l'initiation, l'art, le jeu, la musique, la danse. De nos jours, les mass-médias participent à l'éducation des jeunes. Certes, les mass-médias sont autant de stimulés importants pour l'épanouissement lorsqu'ils sont utilisés avec opportunité. Mais, dans certains cas, ils sont l'une des sources de la délinquance juvénile. Les nombreux modèles d'autres cultures perturbent l'équilibre moral de ceux qui ne sont pas suffisamment protégés par leurs parents, car, souvent sollicités et prisés par des jeunes, à l'instar des Microbes (Côte d'Ivoire), des kulunas (République Démocratique du Congo), les blousons noirs (France), le génocide à la machette (Rwanda), les Tsotsi (Afrique du sud), les crips (représentés par leur bandana bleu) et les bloods (représentés par leur bandana rouge, sont deux gangs) qui ont marqué l'histoire des États-Unis, les jeunes tombent ainsi dans le piège de l'initiation grâce aux modèles qui leur sont proposés. Aussi, certaines études ont démontré que l'effet des jeux-vidéos violents sur le comportement agressif est d'autant plus fort que la population analysée est jeunes, à l'instar du célèbre jeu-vidéo "mortel combat". Plusieurs théories expliquent ce lien entre les jeux-vidéos et la violence qu'ils peuvent engendrer dans la réalité. En 2006, une étude a été faite aux États-Unis afin de voir l'effet que peuvent avoir les jeux vidéo violents sur les jeunes. Il ressort de cette étude que les jeunes exposés aux images

violentes dans les médias et dans les jeux-vidéos ont tendance à devenir plus agressifs après y avoir été exposés.

Enfin, il y a l'existence des fumoirs ; *« les enfants et adolescents impliqués dans la criminalité violente prennent généralement inspiration dans les fumoirs, qui sont des espaces assez discrets où l'on vend et consomme de la drogue »*. À défaut de leur domicile, ce sont souvent des maisons inachevées, herbeuses et sombres qui servent de fumoirs. C'est généralement dans ces espaces que les "microbes" se réunissent, prennent leurs doses de drogues avant de s'attaquer aux populations. En effet, si les diverses drogues ont été consommées de temps par les adultes, depuis quelques décennies, elle est devenue une affaire des jeunes pour diverses raisons ou par simple « planage ». Le Congo n'échappe pas à cette réalité. Selon, les acteurs de la lutte anti-tabac, 16 % des Congolais fument aujourd'hui. Un chiffre qui a doublé en une décennie. Le Congo-Brazzaville fait partie des six pays, à travers le monde, où le taux de consommation du tabac a fortement augmenté, ces quinze dernières années. La consommation concerne aussi bien des adultes que des adolescents.

Cependant, bien que les liens entre drogues et crime ne soient pas évidents, il faut néanmoins signaler que les substances psychoactives constituent des produits très couramment associés à la perpétration de divers crimes, notamment chez les jeunes délinquants. Ces différentes consommations exacerbent souvent des problèmes psychopathologiques et sociaux existants chez ces jeunes, ce qui peut souvent expliquer l'atrocité de leurs agressions. *« Souvent quand la drogue finit dans le corps, tu revois les visages des gens tués, tu entends les cris des gens te demander pardon de ne pas les tuer. Ce n'est pas facile à supporter, donc on est toujours dans les fumoirs pour "se doser" renouveler notre dose »*.

De même, la consommation à outrance de l'alcool. En effet, Les publicités à répétition et les multiplications des débits de boissons incitent et encouragent les jeunes à la consommation abusive. À défaut des produits des brasseries, pour se *vaper* à moindre coup, ils prennent le *tuèkè*, une boisson locale, moins cher, très nuisible à la santé. *Les ngandas* sont devenus les lieux d'« affairage », de discussion autour de la politique avec pour rêve commun : « *commander un jour ce pays* ». Comme l'abus des drogues peut être à l'origine de nombreux échecs, à l'école, dans les relations. Des usagers et les fournisseurs sont directement ou indirectement impliqués dans un élan de délinquance. Ainsi, nombreux se tournent vers le crime pour financer l'achat de drogue.

Les facteurs de protection et facteurs de risques interagissent le plus souvent. Comme l'atteste cette figure, en aucun cas l'éducation parentale ne peut être la seule incriminée.

2. Les causes psychologiques

On notera l'effet des traumatismes psychiques d'une part, ceux-ci entendus comme l'ensemble des dommages d'ordre psychologique résultant d'un événement dramatiquement suivi ou de toute forme de violence éprouvée physiquement ou moralement. Ils ont un effet perturbateur sur la santé mentale des individus. D'autre part, il s'agit de l'influence de leur structure de personnalités caractérisées par les traits névrotiques comme le narcissisme et l'histrionisme. Le dénominateur commun à tous ces facteurs est le sentiment d'insécurité qu'il engendre. L'insécurité elle-même engendre l'angoisse qui déclenche à son tour l'agressivité, introduisant ainsi au cœur de la cité la logique de la violence. Il n'est pas étonnant qu'il devienne « *la victime d'un surmoi implacable qui, avant même qu'il n'ait commis un acte sérieusement répréhensible, le condamne à ressentir* ».

l'envoûtement d'une culpabilité incommensurable et irréversible, car, son moi se confond avec son agir et se trouve nécessairement valorisé ou dévalorisé par lui, de sorte que le délinquant se perçoit lui-même rapidement comme « l'incarnation même de la malfaisance ».

Les parents joueraient selon lui un rôle décisif dans la « cristallisation de l'attitude délinquante » de l'adolescent, dans la mesure où ils anticipent « leur humiliation d'avoir donné le jour à une brebis galeuse » et provoquent chez leur enfant une identification négative.

La répétition compulsive d'actes déviants devient donc le mécanisme caractéristique de son fonctionnement social, dont le paroxysme n'est atteint que lorsque le sujet obtient une reconnaissance officielle de son statut de délinquant ; à ce moment-là, il se trouve à réaliser la prophétie maléfique de ses parents. À mesure que cette structure de personnalité se consolide, l'égocentrisme éthique et le désengagement prennent de l'importance. Il s'agit du syndrome de la personnalité délinquante et qui émane de leurs observations cliniques, ceci malgré une terminologie fort différente. Elles permettent donc de caractériser le « vrai délinquant ».

Tous ces facteurs ont un trait aux explications étiologiques de type sociologique contribuent à établir l'importance l'influence du monde environnant sur l'enfant, et des liens qu'il a constitués avec sa famille, avec son entourage et qui ont un impact sur son comportement.

2.1. Les profils

Nous avons quatre (4) catégories de jeunesse: la jeunesse scolarisée ; la jeunesse formée mais pas scolarisée ; la jeunesse qualifiée, mais pas formée ni scolarisée et la jeunesse qui n'est ni scolarisée, ni formée, ni qualifiée. À chacune d'elle

correspond un problème, une solution et une stratégie. Cependant, c'est la dernière qui pose le plus de problème. Exclusivement masculine, elle concerne essentiellement les jeunes de 15 et 20 ans en général. Ce qui correspond à une période où les jeunes choisissent à affirmer leur personnalité et à prendre une certaine indépendance vis-à-vis de leurs éducateurs, c'est d'ailleurs la tranche d'âge la plus active sur le terrain. Il arrive que des plus jeunes (moins de 15 ans) et des plus âgés (plus de 20 ans), participent aux actions. Les plus âgés protègent les plus jeunes et ce sont eux qui commanditent souvent les agressions. Cependant, les filles ont moins d'occasions objectives de commettre des délits, elles sont plus naturellement soumises aux règles, plus insérées dans l'ordre établi. La société se sent moins menacée par la délinquance des filles que par celle des garçons, de ce fait, la police et la justice sont plus indulgentes.

2.2. La sanction : une réponse répressive et éducative

Préalablement à la question de l'utilité de la sanction ; c'est donc la question de la culpabilité qui est posée. Car pour être puni, il faut être coupable des faits qui sont reprochés. Or, la déclaration de culpabilité nécessite l'existence d'un fait interdit par la société que l'on peut imputer à son auteur dès lorsqu'il en a le discernement nécessaire.

2.3 Les objectifs de la sanction

La société par le biais de la justice des mineurs doit protéger les jeunes en danger qui est l'essentiel de son activité mais également juger les mineurs délinquants. Elle prend en compte trois catégories de jeunes. Les jeunes en danger, les jeunes délinquants et les jeunes

majeurs dont l'exécution varie selon les catégories. Par ailleurs, les sanctions formelles sont toutes mesures établies pour réprimer un acte. Leur application par les instances officielles de contrôle social sert principalement à désigner les moyens utilisés par la société pour prévenir et corriger les comportements déviants que sont la justice et la police permettant ainsi de réguler la délinquance, définissant ainsi le processus par lequel la conduite délinquante est contrecarrée et la stabilité sociétale maintenue.

Cependant, à la différence des sanctions diffuses utilisées au sein des groupes primaires comme la famille, les groupes de pairs voire la communauté ou de voisinage, celles-ci font appel au contrôle social, elles s'exercent à travers les interactions quotidiennes rythmant la vie des différents groupes sociaux. C'est par elles que s'effectue l'amélioration des normes et des valeurs du groupe ou de la société. Elles peuvent être sociales, religieuses voire morales. Ainsi, la régulation des comportements prend alors une forme différente : signe d'approbation ou froncement de sourcils, élévation de voix ou silence pourront suffire à encourager le comportement souhaité pouvant selon les normes du groupe être déviant ; ou à décourager toute velléité de violence.

En effet, la sanction ne renvoie pas nécessairement à la punition mais constitue une reconnaissance sociale par le marquage institutionnel d'une conduite identifiée comme transgressive.

3. La réinsertion sociale : une action en construction

Le rôle des intervenants ou encore d'acteurs sociaux est d'aider les jeunes délinquants emprises dans cette démarche en exerçant un contrôle raisonnable, sécuritaire et humain, tout en

reconnaissant leur capacité à évoluer positivement et en tenant compte de leur motivation à s'impliquer dans cette démarche (Trotter, 2015).

En effet, l'objectif premier des programmes de réinsertion sociale est de fournir aux délinquants l'assistance et la surveillance pour apprendre à vivre hors de la délinquance et à éviter la récidive. Ils ont pour objectif d'aider les jeunes délinquants non seulement à renoncer mais aussi à éviter de retomber dans la délinquance. A ce titre, le plan social consiste à veiller sur le changement comportemental qui consiste en éducation civique, morale et religieuse. Parmi ces actions, il y a les entretiens thérapeutiques qui consistent en différents échanges avec les associations sur différents sujets, éducation civique, organisation des ateliers, mais aussi des interventions ; l'église. Outre le soutien spirituel et mental qu'elles apportent, les activités confessionnelles peuvent retenir l'attention des jeunes délinquants et les inciter à changer et à s'assumer. C'est ce qui explique les baptêmes de nouveaux chrétiens convertis, après les activités d'évangélisation et des missions pastorales dans les établissements pénitentiaires.

Quant à l'action de l'éducation menée envers les jeunes délinquants, elle a pour objectif de développer et de maintenir en eux des capacités et des aptitudes propres ainsi qu'une élévation constante de ses facultés intellectuelles et morales et son sens de la responsabilité en vue de sa réinsertion sociale. Ces jeunes lorsqu'ils ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, sont tenus de suivre une activité à caractère éducatif et, si possible l'apprentissage de métier. Ces jeunes délinquants se voient confiés les tâches spécifiques en vue de promouvoir la formation scolaire

Enfin, il est important d'investir dans la réinsertion sociale des délinquants. . Car, les objectifs des sanctions et mesures

similaires privant l'individu de sa liberté sont principalement de protéger la société contre le crime et d'éviter les récidives.

Ces interventions aident ces jeunes en développant chez eux les habiletés et compétences nécessaires à la réussite de leur intégration dans la communauté, en abordant les problèmes personnels des délinquants et les facteurs responsables de leur engagement dans la délinquance et établissant des contacts et des relations au sein de la communauté.

3.1. Les défis associés à la réinsertion sociale

Les programmes de réinsertion sont souvent développés à partir des connaissances acquises sur les facteurs de risque associés à la récidive, sur les besoins des jeunes délinquants et sur les problèmes auxquels ils sont confrontés à leur sortie. En conséquence, la réinsertion sociale est un processus mis en place dans de nombreux pays. Elle inclut les activités des programmes, dont l'objectif est de s'assurer que la personne contrevenante agisse dans le respect des normes, le respect d'autrui et, en conformité avec les conduites et les valeurs de la communauté socialement acceptables.

3.2. Le suivi et l'évaluation des actions mises en place

Le suivi et l'évaluation des différents programmes ont pour principal objectif de mesurer les résultats obtenus à court et à long terme. Ces actions sont nécessaires à la vérification des programmes et d'évaluer les effets sur l'ex délinquant, en particulier mais aussi sur la société, en général

4. La réinsertion sociale : un processus discutable

Dans les sociétés modernes en général, et, le Congo en particulier, la prison s'est vue enfin assigner conjointement une mission de réinsertion dans la société de la personne détenue.

Cependant l'absence du dispositif d'accompagnement efficace est un frein quant au processus de réinsertion sociale/

Tout d'abord, l'administration pénitentiaire a, en principe, pour base la gestion humaine. Il faut partir du principe que le jeune délinquant privé de liberté est une personne vulnérable. Entre refus, paresse, manque de volonté, nombreux d'entre eux ne s'émancipent pas de leur incarcération pour se remettre en cause. Ensuite, la surpopulation carcérale au Congo constitue un véritable frein dans le traitement des délinquants. La maison d'arrêt héberge plus de détenus par rapport à sa capacité d'accueil. De ce fait, les énergies consenties par les acteurs sont affaiblies. Que ce soit auprès des services de police et des palais de justice, les infrastructures ne sont pas compatibles et le fait de garder longtemps les détenus dans les geôles cause la surpopulation, et cela est parfois plus souvent la source de plusieurs drames entre détenus.

Enfin, l'inadéquation des infrastructures adéquates. De même, la classification et individualisation, en principes ne sont pas véritablement exécutées en raison de manque de structures Une insuffisance qui se justifie par une inadéquation logistique et aux mauvaises conditions de détentions incontestables.

En outre, les conditions de l'enfermement carcéral engendrent la transformation d'un nombre important de jeunes délinquants détenus. Dans cette perspective, la prison ne fait plus peur. Elle est devenue une sorte d' « école du crime. », transformant de simples délinquants en véritables criminels. Les premiers deviennent alors des récidivistes du fait de leur contact avec les multirécidivistes

Conclusion

La délinquance juvénile constitue aujourd'hui l'une des

manifestations les plus préoccupantes en République du Congo. Cette réalité sociale marquée par la multiplication des actes de violence, des agressions et des pratiques criminelles représente un défi majeur pour les autorités publiques, les institutions sociales ainsi que l'ensemble de la communauté nationale.

C'est dire que la société congolaise doit faire face à une demande de sécurité absolue et d'absence de risque ; elle est en même temps porteuse de la volonté de réinsérer les personnes ayant commis des actes de délinquance. C'est au croisement de ces deux nécessités, parfois contradictoires, que vient s'élaborer la question de la peine. Sous l'éclairage de la loi et de la notion de responsabilité, le sens et l'utilité de la peine sont interrogés notamment lorsque cette dernière vient sanctionner la délinquance des mineurs.

En effet, la lutte contre cette délinquance juvénile ne peut être efficace sans une approche globale et intégrée prenant en compte les dimensions sociales, éducatives, économiques et sécuritaires du problème. La répression des actes délictueux, bien qu'indispensables, ne saurait constituer une solution durable. Si elle n'est pas accompagnée des mesures préventives visant à traiter les causes profondes de ce phénomène. A cet égard, les programmes d'insertion et de réinsertion sociale des jeunes apparaissent comme des outils essentiels pour juguler les risques de récidive et favoriser la réintégration des jeunes dans la société. Cependant, la prison peut-elle réinsérer les délinquants ? Est-ce un passage pour se retrouver et ne plus constituer un danger pour autrui et pour soi-même ? En somme, est-ce un moyen efficace pour sortir la jeunesse de la délinquance et empêcher la récidive ? La réponse est instinctivement « oui », mais qui se transforme, après quelques instants de réflexion, en un « oui mais... », voire même, si cette réflexion est poussée davantage, en une réponse pratiquement négative. La prison pour laquelle les conditions ne sont pas

aménagées ne peut pas rendre quelqu'un meilleur. La prison est, pour paraphraser Churchill, la pire des sanctions sévères. En dépit de son utilité sociale, elle n'est assurément pas la panacée, la solution idéale. Dans ces conditions, la réinsertion a été réduite bien souvent à un objectif incantatoire, une finalité consensuelle, c'est-à-dire, une sorte d'illusion collective, par-delà les ambiguïtés et les exclusions qu'elle véhicule. Or, quand le jeune homme tombe entre les mains de la loi pour quelque offense, on devrait le mettre sous un régime correctif convenable et lui donner les chances qui le rendaient apte à devenir un citoyen utile.

De nos jours, « *nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. À notre époque, les enfants sont des tyrans* » et de plus en plus, pour des besoins de leadership, de pouvoir et de visibilité, accro au gain facile, ils se lancent dans la délinquance. Cependant, le plus inquiétant n'est pas la délinquance en elle-même plutôt son impact et son évolution, plus concrètement, le particularisme de cette délinquance juvénile dont la finalité est d'ôter la vie à autrui.

L'éducation sans sanction ne porte pas de bons fruits et l'emprisonnement est un échec à la réinsertion sociale. Comme l'a souligné Cesare Beccaria : « *Le but des peines n'est pas de tourmenter et affliger un être sensible, ni de faire qu'un crime déjà commis ne l'ait pas été* ». Le régime pénitentiaire doit faire appel à tous les moyens curatifs, éducatifs, moraux, spirituel et à toute forme d'assistance dont il peut disposer en cherchant à les appliquer aux besoins du traitement individuel du délinquant. « *Les parcours des jeunes délinquants révèlent souvent des fragilités sociales et des ruptures scolaires. La psychologie première est de procéder à la prévention en luttant en priorité contre le décrochage scolaire et, la diversité des mécanismes de*

mise en œuvre des stratégies préconisées doit obéir à une politique et une logique éducatives où le jeune, quel que soit son profil, doit bénéficier d'un encadrement, surtout spécialisé. ».

Par ailleurs, la réussite de l'enfant est analysée en fonction de la représentation de l'intérêt éducatif de ce dernier et du type de rapport aux institutions scolaires. Car, « *tout homme coupable est une éducation manquée qu'il faut refaire* ». Ainsi, les recherches menées sur les facteurs de la délinquance ne privilégient ou ne condamnent aucune structure familiale. Elles avancent néanmoins que certaines difficultés spécifiques peuvent être liées à certaines formes familiales : Si toutes les familles doivent pouvoir bénéficier des dispositifs de soutien, l'Etat est toutefois invité à un effort supplémentaire d'investissement dans le potentiel éducatif des familles particulièrement vulnérables.

« *Le sociologue peut, dans ses limites, proposer des schémas ou quelques éléments de réponses. Mais, leur résolution effective relève de l'action politique. C'est ici se limitent son intention et sa curiosité* » (Itoua Ondet M.C. (2014, p. 316).

Bibliographie

AUZURET Claire, 2017. *Analyse des processus de sortie de la pauvreté ; Pauvre un jour, pauvre toujours ?*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Bretagne Loire, Nantes, France.

BRODEUR Jean-Paul, 1984. La criminologie marxiste : controverses récentes, *Déviance et Société*, p.43-70

BECKER Hans, (1985): *Outsiders*, Paris, France, Métailié.

CARIO Robert, 1996. *Jeunes délinquants, à la recherche de la socialisation perdue*, Paris, L'Harmattan, p.14

CARNAGEY Nicholas, ANDERSON Craig and BUSHIMAN Brad, 2005. « The effect of vidéo game violence on physiological

descensitization to real-life violence ». *Journal of Experimental Social Psychology*, p.489

CLOUTIER Richard, 1996. *Psychologie de l'adolescence*, 2^e édition, Montréal, Gaëtan Morin 259 pages

DURKHEIM Emile, 2004. *De la division sociale du travail*, Paris, PUF

DURKHEIM Emile, 1912. Les formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, cité par Georges Balandier.

FOUCAULT Michel., 1975. *Surveiller et punir*, Paris, Éd. Gallimard, 1975, p. 107.

ITOUA ONDET Maixent Cyr, 2014. *Genre et Paix! Les Femmes dans la resolution des conflits au Congo Brazzaville*, Thèse de doctorat de Sociologie, Université Pierre Mendès-France, Grenoble, France, 365 pages.

LEBLAN et SZABO, 1994. *La conduite délinquante des adolescents et ses facteurs explicatifs*, in *Traité de criminologie empirique*, 2^e édition, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal p.19.

LOMBROSO Cesare, 1995. *L'homme criminel*, Paris, Alcan.

MAILLOUX Noël, (1971), *Jeunes sans dialogue* : *criminologie pédagogique*, Editions, Paris, Fleurus Paris

MARY Philippe et CHAREST Mathieu; 2020. Les mineurs délinquants, entre répression, médiatisation, sanction, éducation et responsabilisation ... In: *Déviance et société*. Vol. 24 - N°2. pp. 167-186.

MERTON Robert King, 1965. *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon

MUCCHIELLI Laurent, 2012. *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La découverte